

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 13 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit,

Le mardi 13 février 2018,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n°: DL5/2018

Objet : Approbation du contrat pour l'action et la performance ou «CAP 2022» proposé par CITEO (SREP SA)

- M. AMBROISE (titulaire - CPS)
- M. BARSANTI (titulaire - CPS)
- M. BERNARD (titulaire - CPS)
- M. BONNET (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (suppléante CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire- CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- Mme MORCH (titulaire - CPS)
- M. PAGE (titulaire - CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire - CPS)
- M. SUTTER (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- M. VERMILLON (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- Mme VIALA (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS)

Avait donné pouvoir :

Pas de pouvoir

Absents excusés :

M. ADRAS (titulaire - CPS) - M. BLIN (titulaire - CPS) ;
M. BOUAZZAOUI (titulaire - CPS) ; - M. BOYER (titulaire - CPS) - M. CARRE (titulaire - CPS) - M. CORDIER (titulaire - CPS) - M. DA SILVA (titulaire - CPS) - M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; Mme GELOT (titulaire - CPS) ; M. JADOT (titulaire - CPS) - M. LECLERC (titulaire - CPS) ; M. OSSENI (titulaire - CPS) ; M. PANCIATICI (titulaire - CPS) ; M. PELLETANT (titulaire - CPS) ; M. PONS (titulaire - CPS) ; M. ROS (titulaire-CPS) ; M. BAY (titulaire - CCHVC) - Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Brice CAHAREL est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION

Le 07/02/2018

EN EXERCICE : 40
PRESENTS : 23
VOTANTS : 23

Délibération DL5/2018

Approbation du contrat pour l'action et la performance ou « CAP 2022 » proposé par CITEO (SREP SA)

Le Comité syndical,

Vu les articles L. 5711-1 et L. 5212-19 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 541-10 et R. 543-53 à R. 543-65 du Code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016, tel que modifié par arrêté du 23 août 2017, portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique destinés à être imprimés, et de la reverser aux collectivités territoriales, en application des articles L. 541-10-1 et D. 543-207 du code de l'environnement (société SREP SA)

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement (société SREP SA)

Vu la note de présentation,

Considérant qu'un seul éco-organisme a été en mesure de proposer un contrat pour la filière papiers graphiques au SIOM,

Considérant la nécessité pour le SIOM de continuer à bénéficier du dispositif de soutiens financiers pour le déploiement d'une collecte sélective sur les 21 communes de son territoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **Opte** pour la conclusion du contrat type collectivité proposé par Citeo (SREP SA) au titre de la filière papiers graphiques,

✓ **Autorise** le Président à signer par voie dématérialisée, ledit contrat type avec Citeo (SREP SA), pour la période à compter du 1er janvier 2018 et tous les documents afférents,

✓ **Dit** que les recettes sont inscrites au Budget du SIOM, secteur public, section fonctionnement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président



Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **16 FEV. 2018**

Affichée le :

19 FEV. 2018
SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118
91978 COURTABŒUF Cedex
Tél. : 01 64 53 30 00 - Fax : 01 64 53 30 09
SIRET : 20006232100019 - CODE APE : 3811Z

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Branchut Hervé

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL5_2018
Date de la décision:	2018-02-13 00:00:00+01
Objet:	Approbation du contrat pour l'action et la performance ou "CAP 2022" proposé par CITEO (SREP SA)
Classification matières/sous-matières:	1.4
Identifiant unique:	091-200062321-20180213-DL5_2018-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 091-200062321-20180213-DL5_2018-DE-1-1_0.xml	text/xml	1169
<i>nom original:</i> Annexe dl5 2018.PDF	application/pdf	1668417
<i>nom de métier:</i> 99_DE-091-200062321-20180213-DL5_2018-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	1668417
<i>nom original:</i> dl5 2018.pdf	application/pdf	773962
<i>nom de métier:</i> 99_DE-091-200062321-20180213-DL5_2018-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	773962
<i>nom original:</i> Note de présentation dl5 2018.pdf	application/pdf	111029
<i>nom de métier:</i> 99_DE-091-200062321-20180213-DL5_2018-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	111029

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	16 février 2018 à 11h55min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 février 2018 à 12h00min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	16 février 2018 à 12h00min06s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	16 février 2018 à 12h05min22s	Recu par le MIAT le 2018-02-16